

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 2 janvier 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var

NOR : JUSF2604497A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse du Var

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Madame Stéphanie SROKA
Madame Kaltoume KARIMI |
| <input type="checkbox"/> Suppléants : | Monsieur Jules SANTOLINI
Madame Mélanie FAUCHER |

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : Monsieur Guillaume LIBERT
Monsieur Chérif AZNAG

Suppléants : Madame Halima KINANE
Madame Nolwenn CAER

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) :

Titulaires : Monsieur Michel TISSIER-BEAUMONT
Madame Myriam PERU

Suppléants : Monsieur Koffi AMOUSSOUI
Non désigné

Article 2

L'arrêté du 2 avril 2024 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 janvier 2026

La directrice territoriale de la PJJ du Var


Par intérim


Directrice Territoriale Adjointe
Nathalie OLIVERI